

En juin 1949, Kardelj a présenté devant l'Assemblée Nationale yougoslave un rapport de loi sur les Comités populaires qui, a-t-il déclaré, "modifie et en fait amende grandement la loi existante sur les Comités populaires" (celle de 1946).

Nous n'avons pas pu malheureusement mettre encore la main sur le texte complet de cette nouvelle loi. Mais du long discours prononcé à l'occasion de la présentation de cette loi par Kardelj, il se dégage clairement que la nouvelle loi tient compte de la critique formulée auparavant par les dirigeants yougoslaves, à savoir que leur "organisation soviétique" devait devenir à la fois plus démocratique et plus centralisée pour qu'elle puisse accroître la participation des masses à la gestion de l'Etat, mais la rendre en même temps plus efficace.

"Par son caractère profondément démocratique et par son élaboration organisationnelle concrète, a déclaré Kardelj, cette loi constitue une arme extrêmement puissante pour le développement de la structure socialiste de notre Etat et, par ce fait, cette loi est en même temps une contribution importante à la théorie et à la pratique du développement socialiste. Il était dans nos intentions, en pleine harmonie avec le principe de l'autorité et du centralisme démocratique, de donner la plus grande expression possible aux aspirations démocratiques profondes des masses relatives à l'auto-gouvernement, la participation à la gestion de l'Etat, qui fut toujours la caractéristique de tout gouvernement véritablement populaire dans le monde, et qui doit être en effet la caractéristique du prolétariat révolutionnaire et de la démocratie socialiste". (Bulletin d'Inform. de l'Ambassade Yougoslave, 7 juin 1949).

Dans la suite de son discours Kardelj se livre à une polémique serrée contre la conception de la "démocratie populaire" comme étape distincte du capitalisme et de la dictature du prolétariat, conception professée avant leur récent tournant de décembre 1948- par les "théoriciens" des démocraties populaires et que les dirigeants yougoslaves n'ont jamais partagée. Insistant d'autre part sur les différences qui existent encore entre le système de pouvoir établi en Yougoslavie et celui qui caractérise les autres "démocraties populaires", Kardelj résume ainsi ces différences : (+) (Suite p. 23)

(+) Boris Kidric, dans son rapport sur "l'édification de l'économie socialiste en Yougoslavie" a consacré un passage intéressant sur la "différence fondamentale" entre les autres démocraties populaires et la Yougoslavie. Le voici :

"Il existe une différence fondamentale entre les autres démocraties populaires et nous. Cette différence consiste en ce que les processus révolutionnaires, achevés chez nous avec la libération définitive et le développement qui suivit immédiatement l'après-guerre, n'ont fait que c o m m e n c e r chez elles avec la libération.

"C e f a i t , n a t u r e l l e m e n t , s e m a n i f e s t e é g a l e m e n t e d a n s l e r y t h m e , l a f o r m e

(Suite de cette note , p. 22)